



Procès-Verbal de la Commission Départementale de Prévention, Médiation et Education

Réunion du :	jeudi 12 février 2026 à 18h00 au siège du District de la Seine-Saint-Denis de football
Président :	M. Abdelhafid HORMI.
Présents :	MM. MEZOUARI Mehdi, ESCHYLLE Michel, DOUCY Mathieu (Lieutenant de Police) et Mme. FINOTTO Sarah (Inspectrice de la SDJES)
Excusé :	M. MATTHIEU Robert, MM. ORTUNO Jean-Claude, ESCHYLLE Michel, LEFEVRE Hakim
Secrétaire de Séance :	M. Vallez Alexandre

1. Invitations club

- **18h00 : U16 D3 Match n° 53497044 opposant Sevrans FC / Aubervilliers FCM.**

La CDPME remercie la présence de M. DRAME Tama, Educateur du Sevrans FC et de M. SEMEGA Bandiougou ainsi que M. NGNOSSE Alberit, Educateurs d'Aubervilliers FCM.

La CDPME a été saisie à la suite d'incidents survenus entre les deux clubs lors de la rencontre U16 D1 n°54652111 du 1er février 2026. Le Sevrans FC exprimait ainsi des inquiétudes concernant la rencontre U16 D3 prévue le 8 février 2026, soit une semaine plus tard, entre les mêmes clubs.

Le Sevrans FC, comme Aubervilliers FCM ont témoigné d'une volonté commune de tout mettre en œuvre pour que cette rencontre se passe dans les meilleures dispositions possibles, en la sécurisant.

Sevrans FC a reconnu que le stade Jessie Owen, à Sevrans, n'était pas le plus adapté pour accueillir cette rencontre sensible, par sa localisation, en soulignant que le stade Jean Guimier le serait.

La Commission décide de reporter cette rencontre à une date ultérieure, à 9h30 au stade Jean Guimier à Sevrans, avec 3 arbitres officiels désignés et la présence d'un délégué.

2. Organisation d'un match sensible.

La CDPME rappelle aux clubs que, pour l'organisation d'une rencontre classée sensible, le dossier dédié ([disponible en cliquant ici](#)) doit être dûment complété et transmis au District au minimum quinze jours avant la date prévue du match.

Président
M. Abdelhafid HORMI.

Secrétaire de Séance
M. Vallez Alexandre